

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 26 juin 2024
Convocation du 20 juin 2024

<u>Date d’Affichage</u> :		<u>Etaient présents</u> :	M. Christophe DORÉ, Mme Marie-Jeanne DEMOL, M. Ludovic HÉBERT, Mme Linda HOCDE, M. Raphaël GRIEU, Mme Charlie GOUDAL MANOURY, M. François BOMBÉREAU, Mme Ghislaine FERCOQ, MM. Jean-Claude LEPILLER, Raymond VIARD, Mme Dominique COUBRAY, M. Sylvain LE SAUX, Mme Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mmes Suzanne LE TUAL, Isabelle GERVAIS, MM. David RIBEIRO, Jean-Marc ORAIN, Mme Carole TANAY, M. Johnny ALEXANDRE, M. François PAIN.
27 juin 2024			
Nbre de Conseillers en exercice :	33	<u>Excusés</u> :	M. Philippe BEAUFILS, Mme Josiane BOBÉE, MM. Dominique METOT, Eric LESUEUR, Mmes Sylvie DEVAUX, Karine MOUSSA, Lynda BÉNARD, MM. Tony DENOYERS, Julien LAPERT, Nicolas MERLIER, Rachid CHEBLI, - M. BEAUFILS avait donné procuration à Mme GOUDAL MANOURY - Mme BOBÉE avait donné procuration à Mme HOCDE - M. MÉTOT avait donné procuration à M. DORÉ - M. LESUEUR avait donné procuration à M. LEPILLER - Mme DEVAUX avait donné procuration à Mme LE TUAL - Mme MOUSSA avait donné procuration à Mme DEMOL - Mme BÉNARD avait donné procuration à Mme FERCOQ - M. DENOYERS avait donné procuration à M. HÉDOU - M. LAPERT avait donné procuration à M. LE SAUX - M. MERLIER avait donné prouration à M. ALEXANDRE - M. CHEBLI avait donné procuration à Mme TANAY
Nbre de présents :	21		
Nbre d’excusés avec pouvoir : ...	11		
Nbre d’excusés sans pouvoir : ...	1		
Nombre de votants :	32	<u>Excusée sans pouvoir</u> :	Mme Marina ROUSSEL

AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) MODIFICATION 2024 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur François BOMBÉREAU donne lecture de son rapport.

L’annualité budgétaire est un des principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d’investissement ou de fonctionnement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la commune doit inscrire la totalité de ces dépenses dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits.

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l’annualité budgétaire. Celle-ci vise à planifier la mise en œuvre de dépenses d’investissement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique en respectant les règles d’engagement. Elle permet à la commune de ne pas faire supporter sur son budget l’intégralité d’une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l’exercice.

.../...

Elle se décompose ainsi :

- De l'autorisation de programme (AP) : Elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières, travaux, etc.
- Des crédits de paiements (CP) : il détermine le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,

CONSIDÉRANT l'évolution de l'opération « PVD2022009 – Aménagement des espaces publics de la mairie » concernant son coût prévisionnel ré estimé à l'occasion de l'attribution du marché des plantations et des avenants en cours,

CONSIDÉRANT l'évolution du coût de l'opération « Construction d'une Piste de BMX » constatée à la remise des offres qui sont en cours d'analyse,

Il est nécessaire de modifier les AP/CP ci-après :

Situation actuelle :

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		Réalisé antérieur à 2024	2024	2025	2026 et suivants
PVD2022008 – Piste BMX	720 000,00 €	27 384,00 €	692 616,00 €		
PVD2022009 – Aménagement des espaces publics de la Mairie	3 000 000,00 €	539 805,64 €	1 800 000,00 €	660 194,36 €	

Modifiées ainsi :

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		Réalisé antérieur à 2024	2024	2025	2026 et suivants
PVD2022008 – Piste BMX	950 000,00 €	27 384,00 €	692 616,00 €	230 000,00 €	
PVD2022009 – Aménagement des espaces publics de la Mairie	3 300 000,00 €	539 805,64 €	1 800 000,00 €	960 194,36 €	

.../...

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les modifications des Autorisations de Programme ci-dessus ainsi que leurs Crédits de Paiement.

DELIBERATION ADOPTEE PAR :

POUR : 30 (élus de la majorité, MM. ORAIN, ALEXANDRE et PAIN, élus de l'opposition)

ABSTENTION : 2 (M. CHEBLI et Mme TANAY, élus de l'opposition)

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(suivent les signatures)

Le Maire,

Christophe DORÉ

